

Strasbourg, 15 novembre 2022

CDCPP(2022)11  
Point 10.3 de l'ordre du jour

**COMITÉ DIRECTEUR  
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE  
(CDCPP)**

**CULTURE**

**#Exposition numérique « Libre de créer – Créer pour être libre »  
et activités associées**

\*\*\*

**Présentation et lancement du rapport du Conseil de l'Europe sur  
la liberté d'expression artistique**

\*\*\*

**Rapport d'avancement sur l'Association du  
Compendium des politiques et tendances culturelles**

Note du Secrétariat  
préparée par la  
Direction de la Participation démocratique  
Service Culture, Nature et Patrimoine

[www.coe.int/cdcp](http://www.coe.int/cdcp)  
[cdcp@coe.int](mailto:cdcp@coe.int)



### Contexte

Après le lancement du [Manifeste sur la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique](#) par le CDCPP en novembre 2020, les efforts ont été concentrés sur la promotion de ce texte important, en particulier pour encourager la traduction de celui-ci dans les langues des États membres du Conseil de l'Europe.

Actuellement, le Manifeste est consultable sur le site <https://freetocreate.art/> en anglais, français, croate, géorgien, polonais et serbe.

Le concept de l'exposition numérique du Conseil de l'Europe « **Libre de créer – Créer pour être libre** » a encore été approfondi et des [lignes directrices](#) ont été élaborées à l'intention des États membres afin d'orienter leur participation à l'exposition. La plateforme en ligne innovante et durable (<https://freetocreate.art/>; <https://freetocreate.art/videos/teaser-sound.1080p.h264.mp4>), destinée à accueillir l'exposition, a été améliorée du point de vue du design et perfectionnée sur le plan technique aux fins de modalités de navigation plus conviviales.

L'exposition et le site web ont été une nouvelle fois présentés en mai 2022 dans le cadre de la troisième Conférence européenne sur la démocratie et les droits de l'homme organisée à Kristiansand, en Norvège, pour provoquer le débat sur la liberté d'expression des arts et de la culture.

### Progrès réalisés

L'exposition numérique est destinée à s'enrichir durablement, car elle se nourrit des œuvres d'art proposées par les États membres. Cette initiative, pensée pour durer sur le long terme, grandira et évoluera constamment ; elle abordera une large variété de sujets et de problématiques autour de la liberté artistique en tant que droit humain. Ce processus de développement constant d'une plateforme numérique en ligne sera intégré à des archives vivantes, qui présenteront l'état de la liberté artistique en Europe au 21<sup>e</sup> siècle.

Le Conseil de l'Europe cherche à rendre l'exposition accessible à tous, en ligne et par le biais des musées et des institutions artistiques, culturelles et éducatives, en mettant des « bornes » interactives, qui peuvent également faire office d'installations, à la disposition de toutes les institutions qui souhaiteraient présenter l'exposition.

Le Secrétariat tient à remercier l'Allemagne, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Lituanie, la Pologne et la Serbie pour leurs contributions artistiques à l'exposition numérique. Le Luxembourg a déjà soumis des œuvres d'art qui seront ajoutées à l'exposition, et la Norvège a également fait part de son souhait d'y apporter sa contribution.

En juillet, le Secrétariat, en collaboration avec le centre d'art Bunker de Ljubljana et 18 artistes de 12 pays, a organisé un atelier intitulé « La liberté artistique dans l'Europe d'aujourd'hui – de l'individu au politique ». L'objectif de la rencontre était d'échanger ouvertement les expériences personnelles des participants et les défis que rencontre la liberté créative, en se concentrant sur les moyens « discrets » qui limitent ce droit, et ainsi de contribuer à la ligne d'action du CDCPP sur la liberté d'expression des arts et de la culture. Les conclusions de l'atelier seront incluses dans le prochain rapport du Conseil de l'Europe (voir section II) qui examinera les questions relatives à la liberté artistique depuis le lancement du Manifeste sur la liberté

d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique en novembre 2020.

Lors de l'étape suivante, le Secrétariat du CDCPP fera la promotion d'un recueil de bonnes pratiques des États membres sur le rôle de moteur de l'art et de la culture pour la démocratie et les droits humains, et notamment la liberté d'expression, ce qui souligne encore la contribution du Comité aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.

### **Actions requises**

Le CDCPP est invité à :

- diffuser et promouvoir le Manifeste sur la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique, et fournir des traductions dans les langues nationales ;
- encourager activement les États à participer à l'exposition numérique « Libre de créer – Créer pour être libre » en fournissant des œuvres d'art défendant la liberté d'expression, au format numérique, conformément à l'approche en cinq étapes exposée dans le [Dossier d'information](#) sur l'exposition numérique ;
- contribuer à la collecte des bonnes pratiques des États membres selon une méthodologie qui sera élaborée avec des experts et communiquée aux délégations par le Secrétariat ;
- mobiliser les États membres et les autres acteurs intéressés pour qu'ils accordent leur soutien, notamment par des contributions volontaires, à un déroulement encore plus réussi de l'exposition.

\*\*\*

## **II. Présentation et lancement du rapport du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression artistique**

Les préparatifs ont été entamés plus tôt dans l'année par une équipe d'experts renommés chargés de rédiger un rapport sur la liberté d'expression artistique. Ces mêmes experts ont également participé à la rédaction du Manifeste (voir section I), ainsi qu'à un certain nombre d'initiatives européennes et internationales portant sur la liberté d'expression artistique. Le rapport (document CDCPP(2022)12) présente un aperçu de l'état de la liberté artistique en Europe, des thèmes et des tendances ; des bonnes pratiques par et dans les États membres ; des entretiens avec des artistes, des professionnels de la culture et des organisations engagées dans la promotion de la liberté artistique et de la liberté d'expression ; et des recommandations adressées aux États, aux autorités et organisations artistiques et culturelles, aux côtés des artistes et des travailleurs culturels sur les voies à suivre pour la promotion et la protection de ce droit humain important, couvert par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Le rapport sera présenté et lancé lors de la session plénière d'automne du CDCPP, du 23 au 25 novembre 2022. Une large diffusion est encouragée par le CDCPP, ses observateurs et les organisations intéressées. Les documents produits alimenteront également le rapport 2023 de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit.

### **Actions requises**

Le CDCPP est invité à :

- réserver un accueil favorable au rapport sur la liberté d'expression artistique en tant que contribution à la ligne d'action du CDCPP sur la liberté d'expression des arts et de la culture et aux priorités stratégiques de la Secrétaire Générale (2022-25) ;
- examiner la pertinence de la préparation de rapports réguliers sur la liberté d'expression artistique à l'avenir et du développement d'autres activités en faveur de cette cause ;
- diffuser et promouvoir largement le rapport auprès des parties prenantes intéressées des gouvernements, des milieux universitaires, de la société civile et des organismes internationaux.

\*\*\*

### III. Rapport d'avancement sur l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles



#### Conférence internationale sur la politique culturelle & Assemblée annuelle 2022 du Compendium à Bucarest

A l'invitation de l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles et de l'Institut national pour la recherche et la formation culturelle, plus de 120 participants de plus de 30 pays ont discuté et débattu sur le thème « [Culture et politiques culturelles en temps de crise - effets, rôles et transition](#) ».

La conférence a débuté par le cadrage culturel et la conceptualisation de trois des principales crises qui nous touchent aujourd'hui :

- la guerre en Ukraine (qui constitue une crise humanitaire et démocratique en Europe)
- la pandémie de covid-19 (qui perturbe et transforme les systèmes sociaux et économiques dans le monde entier),
- la crise climatique (qui menacent l'avenir et le bien-être social et environnemental de chacun).

Elle a aussi débattu des rôles et des moyens que le secteur culturel et ses politiques offrent pour la médiation de ces crises : quel rôle jouent la démocratie, l'éducation culturelle et la liberté d'expression artistique dans la gestion des crises ? Enfin, les membres de la communauté du Compendium et les invités ont partagé des méthodes et stratégies pour favoriser le changement et les évolutions (pour plus d'informations, consultez [www.culturalpolicies.net](http://www.culturalpolicies.net)).

La conférence de l'année prochaine aura lieu à l'automne 2023 et des discussions sur sa tenue à Malte sont en cours.

#### 5<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Association du Compendium (1<sup>er</sup> juillet 2022)

Incluant des activités des groupes de travail et des présentations de projets de recherche, elle a rassemblé 60 participants de plus de 30 pays et le [rapport annuel 2021/2022 de l'Association du Compendium](#) a été présenté, rendant compte des activités et des évolutions du Compendium et décrivant les étapes et les plans futurs. Les échanges fructueux ouvrent la voie à des nouveaux développements du Compendium – qui continuera à fournir des informations et des données bien documentées sur les politiques et tendances culturelles, tout en se dotant de nouveaux volets.

#### Bref aperçu des activités du Compendium depuis novembre 2021

- **Nouveaux membres** : l'université « méditerranéenne » de Podgorica, du Monténégro, est un [nouveau membre permanent](#).
- **Nouveaux experts** : 5 appels ouverts (Russie, Türkiye, Saint-Marin, Monténégro et Belgique (Wallonie)) ont apporté 6 nouveaux experts qualifiés en politique culturelle à la [communauté d'experts du Compendium](#).
- **Mises à jour des profils longs de politique culturelle** : 9 profils (Albanie, Azerbaïdjan, Géorgie, Allemagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Monaco et Suède) actualisés et 9 autres (Arménie, Belgique (Flandre), Bulgarie, Croatie, Liechtenstein, Luxembourg, Écosse, Serbie et Espagne) prévus en 2022.
- **Amélioration des profils courts nationaux** : 11 profils (Arménie, Azerbaïdjan, Belgique (Flandre), Croatie, Hongrie, Irlande, Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin et Écosse) publiés et 15 autres (lesquels l'Autriche, l'Estonie, la France, la Finlande, la Norvège, le Portugal et la Türkiye) prévus en 2022.
- **Rapports sur l'impact de la covid-19 sur le secteur culturel**. 10 déjà publiés (Arménie, Autriche, Belgique, Croatie, Géorgie, Allemagne, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne et Slovaquie) et de nouveaux rapports actualisés seront publiés en 2022.

- Nouvelle fonctionnalité d'information : le site web du Compendium diffuse maintenant des « [Nouvelles sur la politique culturelle](#) » des différents pays membres afin d'accroître leur visibilité et de donner des informations actualisées liées aux politiques culturelles nationales.
- Nouveau format : WebTalk du Compendium sur des thèmes ou des problématiques spécifiques, (le premier a eu lieu le [4 novembre sur le thème suivant : « Le Brexit et ses conséquences sur le secteur culturel »](#))
- Nouveau modèle de réseau social qui a permis d'augmenter l'audience du site web du Compendium et de mieux faire connaître les activités du Compendium.
- Première réunion d'échange pour les membres du Compendium I(24 mars 2022) pour améliorer la communication avec les membres et recueillir leurs commentaires et idées au sujet du Compendium.
- « Jour fixe pour les experts du Compendium » (17 mars 2022) afin d'améliorer la communication et le rôle des experts et de générer de nouvelles idées et concepts pour le Compendium.
- Coopération renforcée avec d'autres acteurs européens dans le domaine de la politique culturelle, tels que : Freemuse, EGMUS, ACEI, IfA, etc.
- Rémunération équitable et transparente : mise au point d'un système de rémunération des experts garantissant l'équité, la transparence et une indemnisation équitable des experts pour leurs travaux.

### **La liberté artistique, thème annuel du Compendium en 2022/2023**

La liberté artistique fera l'objet d'une attention particulière à travers diverses activités du Compendium:

- WebTalks du Compendium et entretiens spécifiques avec différents experts dans le domaine;
- Etudes récentes, résultats de travaux de recherche et ressources sur la liberté artistique et mise en place de coopérations avec des acteurs du domaine ;
- Enquête spéciale sur la situation de la liberté artistique dans les pays participants au Compendium identifier les différentes approches gouvernementales de la situation de la liberté artistique et aussi des bonnes pratiques –complémentaire du premier rapport du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression artistique ;
- Analyse comparative de l'évolution dans le temps de la liberté artistique afin d'identifier certaines tendances et d'informer, entre autres, les organes du Conseil de l'Europe, les rapports et les parties prenantes gouvernementales ;
- Mettre en lumière ces activités lors de différentes conférences internationales sur la politique culturelle (par exemple à l'occasion du Congrès fédéral allemand sur la politique culturelle en juin 2022, « The Art of Democracy »).

### **Actions requises**

Le CDCPP est invité à :

- saluer les avancées relatives à l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles et au système d'information sur les politiques culturelles ;
- encourager les États membres et les instituts de recherche sur les politiques culturelles intéressés à se faire parties prenantes de l'Association du Compendium compte tenu des avantages que [l'adhésion à l'Association du Compendium](#) peut procurer.